



Compte rendu du conseil municipal du 10 janvier 2017

Présents : GUILLET Nelly – JALLIFIER Rémy – OTTENHEIMER Thomas - TIMSONET Philippe - PELLISSIER Denis - REGGIANNI Isabelle - GAMONET VIDAL Nicole - ANTRESSANGLE Magalie - BARBIER Marlène - PONCON Johann

Excusé(s) : TESTON Jonathan

Secrétaire de séance : Isabelle Reggiani

Autre(s) personne(s) présente(s) : Audrey Charrasson- Pierre Sautreuil

L'ordre du jour a appelé les points suivants :

Ordre du jour

- Décision Modificative budget principal et assainissement
- Délibération Taux indemnité élu
- Délibération mise en place du nouveau Régime Indemnitaire : RIFSEEP
- Délibération cession véhicule Citroën Jumper
- Délibération modification régie ALSH et Camping Car
- Numérotation postale : distribution du certificat d'adressage/ plaques de rues
- Projet salle des fêtes : point sur le dossier- demande DETR 2017
- Comptes rendus réunions
- Réflexion projets 2017-2020
- Logement communaux : demande de Mr Sautreuil
- Points Divers (parcelle vacantes..)

Thomas Ottenheimer demande de modifier l'ordre du jour et de passer en premier la demande de Mr Sautreuil, présent. **Validé à l'unanimité**

1. Logements communaux : demande de Mr Sautreuil

Mr Sautreuil présente son projet de créer un parc de « détente » pour ses 8 chiens installé sur la parcelle située à l'arrière de la Maison Jourdan. Il rappelle que ce parc ne sera pas un chenil, que ses chiens n'y dormiront pas. Actuellement ses chiens occasionnent peu ou pas de nuisances; il s'engage à ce que cela perdure. Il s'agira d'un parc avec plusieurs fils électrifiés, les chiens seront installés dans ce parc uniquement en présence de leur maître. Les déjections seront ramassées quotidiennement. Après échanges entre les conseillers et Mr Sautreuil, ce dernier quitte la salle et laisse le Conseil Municipal délibérer.

Après échanges entre les conseillers, il est proposé d'accorder une autorisation provisoire à Mr Sautreuil qui va lui permettre d'installer sur une partie du terrain un parc de détente ; cette autorisation sera très encadrée et avec des règles qui devront être strictement respectées. Ainsi, l'autorisation est accordée jusqu'au 30 Avril 2017 avec obligation de remise en état du terrain pour le 15 Mai au plus tard et sous condition que cette demande soit acceptée par les autres locataires. En cas de non respect des conditions fixées par l'autorisation temporaire, il sera immédiatement demandé à Mr Sautreuil de retirer son parc. Soumise au vote, cette proposition est **validée à la majorité des présents** (un contre Rémy Jallifier /1 abstention Magalie Antressangle)

2. Finances : Décision modificative budget principal

Dans le cadre des opérations de fin d'année, il a été constaté que le montant des remboursements d'emprunt 2016 (intérêts et amortissements) est légèrement inférieur aux montants portés au budget d'environ 1 000 Euros. Dans le détail, le montant des intérêts est inférieur de 3 000 Euros au budget et le montant des remboursements est supérieur de 2 000 Euros.

Un budget de collectivité ne permettant pas d'avoir des dépenses réalisées supérieures au budget, il convient donc de valider une délibération modificative du budget pour affecter de nouveaux crédits sur l'enveloppe remboursement d'emprunt à hauteur de 2 000 Euros. Après présentation de cette décision modificative, elle est soumise au vote et **approuvée à l'unanimité.**

3. Délibération Taux indemnité Elu :

En janvier 2016, la loi fixait obligatoirement l'indemnité du Maire au taux maximum. Thomas Ottenheimer, souhaitant malgré tout réduire la rémunération lui revenant, reversait environ un quart de sa rémunération sous forme de don soit 1 600 Euros.

Aujourd'hui, la loi a de nouveau changé et il est possible de fixer un taux inférieur pour les indemnités du Maire. Aussi, il est proposé, dans un souci de simplification, d'ajuster la rémunération du Maire en la réduisant d'un quart par rapport au taux maximum autorisé. Soumise au vote, ***cette proposition est validée à l'unanimité***
Pour mémoire l'indemnité du 1er adjoint reste inchangée, cette dernière étant fixée 3.94% de l'indice 1015 (au lieu de 6.6%, taux maximal auquel l'adjoint peut prétendre- cette réduction avait été appliquée dès janvier 2016)

4. Délibération Mise en place du RIFSEEP :

Sous cet acronyme se cache le nouveau dispositif indemnitaire de référence qui va, d'ici fin 2016, remplacer la plupart des primes et indemnités existantes, sans perte de rémunération pour les agents concernés

Il s'agit donc d'un régime indemnitaire composé de deux primes : d'une part, une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) , versée mensuellement, d'autre part, un complément indemnitaire annuel (CIA).

Celles-ci sont cumulatives mais diffèrent dans leur objet comme dans leurs modalités de versement.

La commission du Personnel a validé les critères d'attribution de ce nouveau régime indemnitaire, il a été acté de valider également la mise en place du CIA (complément indemnitaire Annuel, sorte de prime au mérite) – Ces propositions ont été entérinées par le Comité Technique Paritaire qui siège au Centre de Gestion.

Le montant proposé et voté est identique à celui versé en 2016 aux agents bénéficiaires de ce régime indemnitaire Seul le CIA pourra venir en complément (Prime au mérite)

Pour rappel : les primes ne sont pas acquises, il s'agit d'un élément facultatif de la rémunération

Il convient donc de valider ce nouveau régime pour l'année 2017 ***Validé à l'unanimité des présents***

5. Délibération Vente Véhicule :

Dans le cadre du remplacement du fourgon de la commune, le concessionnaire avait intégré dans son offre de prix une reprise de l'ancien fourgon. Comme la commune n'est pas en mesure de produire une facture pour la reprise de l'ancien Jumper, une délibération doit donc être prise qui reprend l'ensemble des éléments qui devraient être apportés sur une facture. ***Soumise au vote, cette délibération est validée à l'unanimité des présents***

6. Délibération ALSH :

Suite à l'arrêt des TAP organisés le vendredi après midi, dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, il convient de délibérer pour procéder à la sortie des stocks des tickets non utilisés. ***Validé à l'unanimité des présents***

Une réflexion est en cours au sujet des cartes postales de la régie Camping Car. En effet, dans l'attente de la réponse sur les demandes d'aide pour l'installation d'une borne de camping car et compte tenu des problèmes d'effectif au sein de la commune, il n'est pas certain que la commune puisse installer, dès cette année, une borne de camping car. Aussi, il est décidé de conserver la régie « cartes postales » pour le moment

7. Numérotation Postale :

Au vu de la masse de travail à prévoir pour la réalisation et la distribution des certificats d'adressage il est proposé de faire appel à un prestataire de services pour assurer la production et la distribution des documents et plaques. Un devis sera réactualisé avec La Poste. ***Soumise au vote, cette proposition est validée à l'unanimité.***

8. Salle des Fêtes :

Suite au diagnostic lancé par l'architecte Mr Colomb , le dossier de mise aux normes accessibilité a été déposé fin décembre 2016; nous attendons désormais l'avis de la commission accessibilité et du SDIS.

Par ailleurs, le dossier de l'architecte estime les travaux indispensables de mise aux normes accessibilité et sécurité, de consolidation de l'extension en cours d'affaissement, d'isolation, d'optimisation du réseau de chauffage (..) très nettement au-dessus des 52 000 Euros (enveloppe du dossier actuellement déposé auprès du Conseil Départemental). Il est d'ores et déjà indispensable d'envisager une seconde tranche de travaux (voire une troisième).

Thomas Ottenheimer sollicite l'accord du Conseil Municipal pour déposer un dossier de financement auprès de l'Etat pour compléter le financement de la première tranche et essayer d'atteindre le taux de financement maximum de 80%. Une rencontre en sous-préfecture est prévue en janvier pour présenter le projet. Soumise au vote cette proposition est **validée à l'unanimité des présents**.

Le dépôt d'une deuxième tranche de travaux sera mis à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.

9. Compte rendu

Thomas Ottenheimer et Philippe Timsonet présentent une synthèse de leur rencontre avec Jacques Adenot, nouveau Président du Parc du Vercors et Patrick Deldon, Directeur Financier. La réunion avait pour objectif de poursuivre les discussions engagées au printemps dernier à l'ancienne équipe du Parc sur le devenir des structures détenues par le Parc sur notre commune (Piroulet, Mémorial et Musée de la Résistance).

10. Divers

Rappel Vœux le 15 janvier à 11h00
Commission Finance le 25 Janvier et le 20 Février
Commission environnement le 30 Janvier
Prochain Conseil Municipal le 7 Février
Commission personnel le 13 Février

11. Projets 2017-2020 :

Même si la situation financière de la commune et les nombreuses obligations auxquelles la commune est tenue limitent les possibilités d'investissement, Thomas Ottenheimer demande aux élus de réfléchir, dans le cadre de la préparation budgétaire, aux projets qu'ils souhaiteraient voir se réaliser sur notre commune et de rassembler des éléments afin de pouvoir les étudier.

12. Tour de Table :

- Johan Ponçon rappelle les manifestations sportives organisées sur le plateau.
- Philippe Timsonet informe de l'avancement des échanges avec Orange concernant la couverture réseau.
- Marlène Barbier relaie certaines interrogations sur les choix d'emplacement de certains filets anti congères. Il est apporté les éléments de réponses suivants :

Pour les secteurs départementaux, il est rappelé que

- la décision relève uniquement du service des routes
- sur demande du Conseil Municipal, et après avoir obtenu l'accord des agriculteurs concernés, des filets ont pu être posés sur le secteur du Champ de l'Ane et qu'il était prévu que des filets soient posés à la Mûre « du haut »

Pour les secteurs communaux, il est rappelé, comme cela l'avait été fait lors de la réunion publique du mois de Novembre, que

- les endroits ont été choisis par la commission déneigement mais, que pour une petite partie de ces filets, les instructions données au service technique ont été mal communiquées ou mal comprises.
- la commune ne dispose que d'un stock très faible de filets totalement insuffisant pour couvrir les besoins
- les filets ont été posés sur des secteurs très exposés avec l'objectif de réduire la fréquence de passage des engins de déneigement
- les emplacements choisis seront revus chaque année

- Denis Pellissier relaie une note du Parc du Vercors en préparation sur les compteurs Linky ; cette note sera bientôt disponible.